

**SOMMAIRE**

- 1/ 16000 nouveaux postes supprimés en 2011
- 2/ Conférence sur les rythmes scolaires
- 3/ Le SNETAA-eiL dit non au préapprentissage
- 4/ Politiques et perspectives des fonctionnaires dans différents pays
- 5/ L'Education reste une priorité budgétaire en Allemagne
- 6/ Haro sur les fonctionnaires
- 7/ Représentativité syndicale entérinée au Sénat
- 8/ Le Sénat privilégié
- 9/ Les aides financières des fonctionnaires remises en question
- 10/ Homophobie à l'Ecole...
- 11/ Paru au BO
- 12/ Laïcité
- 13/ Mouvement Intra
- 14/ Stagiaire en DOM
- 15/ Mouvement social en Polynésie
- 16/ Contractuels
- 17/ Tous en grève le 15
- 18/ Pré-syndicalisation

**I- 16 000 NOUVEAUX POSTES SUPPRIMÉS EN 2011**

Les académies et Rectorats ont reçu début mai des pistes de réflexion leur permettant d'imaginer comment supprimer de nouveaux postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2011. Ce souhait, émanant directement du Ministère de l'Education Nationale, répond avec zèle aux exigences de Bruxelles en matière de déficit public.

**Quelles pistes ?**

- augmentation du nombre d'élèves par classe
- suppression progressive de l'accueil des enfants de deux ans en maternelle
- suppression des co-psy
- formation continue des enseignants pendant les vacances
- recours massif aux contractuels, considérés plus « flexibles » et aussi moins coûteux
- ...

**Autant de pistes visant une réduction des moyens humains, la suppression de 16 000 nouveaux postes à la rentrée 2011 étant l'objectif.** Cette nouvelle annonce s'inscrit dans le cadre de la RGPP 2. La première phase consistait à supprimer un fonctionnaire sur deux. Avec la baisse de 16 % des départs à la retraite chez les fonctionnaires en 2009, avec une réforme des retraites visant à allonger le temps de cotisation et imposant le recul de l'âge légal de départ à la retraite, la RGPP 1 était inapplicable. Qu'à cela ne tienne, les Ministères on fait du zèle pour trouver des économies...

**Il en résultera une inévitable baisse de la qualité de l'Education, grand paradoxe alors qu'on demande aux individus d'être mieux formés dans les années à venir...**

**Le SNETAA-eiL est scandalisé d'un tel document, de la déréglementation de l'Ecole publique sous prétexte d'économies.**

**Tuer à petit feu l'Ecole publique, c'est remettre en cause la République et ses droits.**

**QUEL AVENIR POUR NOS JEUNES ?**

**II- CONFERENCE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

La Conférence sur les rythmes scolaires se met en place. Le comité de pilotage devra rendre un rapport d'orientation d'ici 1 an. Bien entendu, le secteur du tourisme y est bien représenté... Pour une fois, il ne faudra pas trop s'inspirer du modèle finlandais, où les vacances d'été sont plus longues que les nôtres, ni du modèle allemand qui est un échec.

**Quelques pistes envisagées :** rallonger l'année scolaire, l'aménager avec des plages sportives, culturelles, éducatives...

Bien sûr qu'il y a une attente des parents vis-à-vis de l'Ecole, celle d'une promotion sociale et d'un avenir assuré, mais le bouleversement de l'année scolaire y apportera-t-il une solution ?

Attention aussi à la généralisation des « bonnes pratiques » : ce qui fonctionne ici peut très bien ne pas fonctionner ailleurs.

Pour ce qui concerne le primaire, la fin des cours le samedi décidé par le Ministre précédent, avec journée allongée le soir, ou pause méridienne amputée pour cause de soutien aux élèves en difficulté, ne peut convenir à de jeunes enfants. Il est donc aussi question de revenir à la semaine de 5 jours.

Par ailleurs, la conciliation avec la vie familiale posait des problèmes d'absentéisme pendant les vacances d'été chez les élèves qui pratiquaient la « semaine de 4 jours ».

L'aménagement d'après-midi libérées compensées par des vacances plus courtes n'a pas donné de résultats significatifs en terme de résultats scolaires dans la ville d'Epinal. D'autre part, les élus locaux précisent que ce dispositif ne peut être généralisé compte tenu des coûts engendrés. Ces mesures ont un coût indéniable, au moment où nombre de collectivités locales se plaignent d'être quasi en « faillite ». Alors qui va payer ? Cela n'est pas acceptable !

Pour le secondaire, cela signifie, avec les examens, travailler au-delà du 14 juillet et rentrer dès après le 15 août pour tous les personnels. Cela entraînerait obligatoirement des bouleversements pour ceux qui travaillent dans les rectorats et les inspections académiques, notamment un surcroît de travail très important qui a peu de chance d'être compensé par des embauches. De plus, comment concilier ce calendrier avec les procédures d'affectation complexes de notre système éducatif ?

Le maintien de l'année scolaire actuelle n'est possible que si le volume d'enseignement dispensé est moins important. En effet, qu'est-ce qu'un élève doit savoir ? Et à quel moment ? Le socle commun répond-il à cette question ? L'allongement de l'année scolaire, qui est actuellement de 36 semaines, permettrait au MEN de l'allonger de la même façon pour les enseignants. Le responsable des rythmes scolaires au MEN de 1982 à 1992 propose dans le même temps d'allonger les vacances de Toussaint et de donner 2 semaines au mois de mai, mois des « ponts ». Une aubaine probable pour les professionnels du tourisme.

Le consensus sera difficile à trouver. Au milieu du paradoxe du moins de jours de classe et du plus d'heures d'enseignement, il y aura un choix à faire, ce sera peut-être celui de la véritable démocratisation de l'école.

Il n'est bien entendu pas question de bouleverser le calendrier mis en place jusqu'en 2013, rassure le Ministre. Néanmoins, les expérimentations sont les bienvenues. Toujours la même méthode pour déréglementer et généraliser ensuite ! Le Ministre donne pourtant l'impression de se hâter à mettre en place toute une batterie de dispositifs... Les projets se succèdent les uns aux autres dans une sorte de frénésie, une grande idée chassant l'autre, caressant l'opinion publique dans le bon sens... pour des échéances prochaines ?... et pour quelle efficacité ?

Enfin, il est faux de prétendre que les congés d'été actuels sont liés exclusivement aux moissons d'une France agricole. Au début du siècle, les élèves n'avaient pas autant de congés d'été. C'est l'histoire de notre pays qui a influencé l'organisation de l'année scolaire : guerre de 14-18 entre autre et surtout l'avènement du Front populaire avec les congés payés.

Sur le plan idéologique, cela change beaucoup de choses : il ne s'agissait donc pas seulement d'un impératif économique (même si celui-ci a pu exister) mais aussi, et ce n'est pas sans importance, de la conséquence d'un acquis social.

### **III- LE SNETAA-EIL DIT NON AU PREAPPRENTISSAGE !**

La majorité des membres du Conseil supérieur de l'Education a refusé, le 3 juin 2010, de cautionner le préapprentissage à 15 ans. Le projet de décret d'application de la loi du 24 septembre 2009, qui autorise les CFA à accueillir les élèves à partir de l'âge de 15 ans, a été rejeté par 26 votes contre. Ce texte avait été fortement critiqué lors du Conseil de Vie lycéenne. Il s'agit de mettre en place le DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) qui figure déjà dans le Code de l'Education.

Comment ces élèves pourront-ils acquérir le socle commun, sachant que la moitié de l'année se déroule en entreprise ? Comment le Ministère peut-il s'affranchir de la réglementation sur l'utilisation des machines dangereuses, sachant qu'il interdit aux élèves de SEGPA leur utilisation ?

Par ailleurs, le MEN a précisé que les lycées professionnels pourront accueillir des élèves dans le cadre de ce dispositif.

Selon la DARES (Ministère du Travail), entre avril 2009 et avril 2010, le nombre de contrats d'apprentissage a baissé de 30 %, passant de 6 877 à 4 801. Le financement est pris en charge pour plus de la moitié par les Régions, les formations financées par l'Etat étant en baisse depuis 2 ans. Les objectifs n'ayant pas été atteints, le Président de la République vient-il d'annoncer le prolongement jusqu'à la fin de l'année des aides exceptionnelles aux entreprises dont le terme était prévu en juin 2010.

De plus, la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage est en cours de réflexion. De nombreux acteurs, dont la Fédération nationale des CFA, souhaiteraient que la taxe ne bénéficie qu'aux seules formations en apprentissage. Pour le SNETAA e.i.L, cela veut dire que l'effort de la nation ne peut concourir à la formation des jeunes dans le cadre du service public, hors CFA, ce qui est inacceptable !

Aucune surprise au moment où le MEN diffuse des directives aux recteurs pour la préparation des prochains budgets, tout se tient. **Plutôt que de poser la question du collège unique et de ses contenus d'enseignement, il s'agit d'externaliser l'échec scolaire vers les entreprises, dans une forme de sous-traitance, ce qui donnera, outre les orientations préconisées dans les documents envoyés aux recteurs, d'ajouter une mesure susceptible de supprimer des moyens à l'école.**

Lors de son congrès à Bussang, dans les Vosges, au mois de mai 2010, le SNETAA e.i.L a fermement répété son opposition à l'apprentissage. Pour le SNETAA e.i.L, le lycée professionnel a vocation à former des élèves à une formation qualifiante et diplômante, en dehors de toute pression idéologique et économique. Les plans de relance successifs de l'apprentissage permettent de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre bon marché, flexible, et constituent une aide financière cachée de l'Etat et des Régions aux entreprises.

**C'est à l'Ecole d'accueillir les élèves, TOUS les élèves dans sa mission de service public d'éducation et de formation.**

#### **IV- POLITIQUES ET PERSPECTIVES DES FONCTIONNAIRES DANS DIFFERENTS PAYS**

<b>Pays</b>	<b>Salaires</b>	<b>Mesures sur les retraites</b>	<b>Politique générale</b>
<b>Allemagne</b>	- Plan de baisse des salaires des fonctionnaires fédéraux - Primes gelées	Recul de l'âge de la retraite à 67 ans	10000 postes supprimés au niveau fédéral
<b>Belgique</b>			Age de départ à la retraite : 60 ans (58 ans avec décote)
<b>Chypre (Nord)</b>	Baisse des salaires de 40%	Baisse des retraites de 40%	
<b>Danemark</b>	Gel des salaires pour 2011		
<b>Espagne</b>	Baisse entre 5% et 15% en 2010 et gel en 2011	Gel des pensions des retraités en 2011	- Baisse investissement public (- 6 milliards) - 13000 postes FP supprimés - Baisse du pouvoir d'achat de 42% sur 20 ans
<b>Grande-Bretagne</b>		L'âge de la retraite passe de 60 à 65 ans pour les femmes et de 65 à 66 pour les hommes	Gel des embauches dans la FP
<b>Grèce</b>	- 13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> mois supprimés pour les fonctionnaires gagnant plus de 3000€ par mois - Gel des salaires pour tous	- 13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> mois des retraites supprimés - alignement âge départ à la retraite homme/femme - la durée de cotisation passe de 37 à 40 ans et âge minimum de 60 ans	
<b>Irlande</b>	Baisse des salaires des fonctionnaires de 5 à 15%		
<b>Italie</b>	- Gel des salaires pendant 3 ans	Report de certains départs à la retraite	- Baisse aide aux collectivités territoriales - 1 départ à la retraite sur 5 remplacé - Mesures pour lier salaire et productivité
<b>Lettonie</b>	Baisse des salaires de 28% entre 2008 et 2012	Baisse des retraites de 5%	Evolution du droit du travail vers davantage de flexibilité (salaire, licenciement, ...)
<b>Pologne</b>	Gel des salaires	Gel des retraites	
<b>Portugal</b>	Surtaxe des hauts salaires de la FP		Suppression de 75 000 postes
<b>Roumanie</b>	Baisse des salaires de 25%	Baisse des retraites de 15%	- Baisse de l'investissement public - 100 000 postes supprimés
<b>USA</b>			Chômage partiel (états de Californie et de NY)

## **V- L'EDUCATION RESTE UNE PRIORITE BUDGETAIRE EN ALLEMAGNE ! ET LA FRANCE ?**

Alors qu'en France on déploie des stratégies plus insensées les unes que les autres pour supprimer 16 000 nouveaux postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2011, en Allemagne, l'Education reste une priorité gouvernementale. En effet, **outre-Rhin, l'Education est vue comme un moyen d'assurer la croissance future.** Le gouvernement français ne fait pas le choix de sa jeunesse, une des plus dynamiques en Europe en termes de taux de natalité.

Avec 5 % de déficit public en 2010 et une dette de 73.9 %, l'Allemagne opte pour des mesures de rigueur touchant d'autres secteurs que celui de l'Education, afin de respecter le Pacte de stabilité, imposé par l'Union Européenne, qui fixe les limites du déficit public à 3 % du PIB et celui de la dette publique à 60 %. L'Allemagne entend aussi respecter la clause constitutionnelle de « frein à l'endettement », clause que le gouvernement français voudrait inscrire dans sa Constitution également...

**Quelles coupes en Allemagne ?** Coupes dans les dépenses sociales (suppressions d'allocations versées aux chômeurs et aux bénéficiaires de l'aide au logement, réduction de l'allocation de congé parental par exemple... la précarisation des précaires, en somme !), la défense, la culture, la fonction publique. L'imposition sur le revenu n'est quant à lui pas relevé... Des taxes sont également prévues sur le nucléaire et les transports aériens au départ de l'Allemagne. **Objectif ?** 80 000 milliards d'euros d'économies d'ici 2014. Angela Merkel veut « montrer l'exemple en tant que plus grosse économie » de l'Union Européenne.

### **ET OUTRE-MANCHE ?**

Outre-Manche, mêmes orientations concernant les dépenses sociales et la fonction publique, accusés d'avoir fait exploser le déficit public (11 % du PIB actuellement). Gel des salaires dans la fonction publique, gel des prestations sociales et réduction des crédits d'impôts pour les familles avec enfants sont au programme... David Cameron, actuel Premier Ministre, compte sur ses talents de pédagogue pour expliquer ces mesures à la population...

**Difficile à comprendre que le souhait des gouvernements européens, dirigés par le « Pacte de stabilité » imposé par l'Union Européenne, soit de creuser davantage les écarts sociaux. Précariser les précaires, de sacrifier les services publics garants d'équité et des valeurs de la République, de sacrifier la jeunesse et son éducation (il est loin le temps où l'Ecole jouait le rôle d'ascenseur social...), de favoriser la finance sur les acquis sociaux...**

## **VI- RETRAITE : HARO SUR LES FONCTIONNAIRES !**

Chaque jour, le gouvernement continue sa politique de propagande sur les enjeux des retraites.

Le gouvernement explique sans relâche, Eric Woerth se dépense sans compter pour expliquer que les fonctionnaires devront faire un effort.

Ainsi, avant de donner le 15 juin des éléments, une nouvelle piste plus que probable de hausse des cotisations des fonctionnaires est devenue inéluctable. Le taux de cotisation retraite salariale des fonctionnaires passerait de 7,85 % à 10,55 %, ce dernier taux est celui des salariés du privé.

Ce serait au prétexte que le coût d'acquisition des retraites serait moins élevé pour les fonctionnaires. Ce serait encore, dit le gouvernement, au nom de l'équité public-privé ;

De qui continue-t-on à se moquer ?

Sous prétexte de la convergence public-privé, tout est bon pour récupérer de l'argent. Si cette solution est retenue, c'est un double mauvais coup que nous subirons avec d'une part l'augmentation des cotisations pour la retraite et d'autre part une baisse de salaire alors que le gouvernement s'est ingénié à ne pas

augmenter les salaires des fonctionnaires car le point d'indice n'a augmenté que de 0,5 %.

C'est bien encore une fois ne pas s'attaquer aux véritables problèmes des retraites et des pensions des fonctionnaires avec de vraies solutions mais n'avoir qu'une politique à courte vue de tiroir caisse.

C'est pourquoi le SNETAA reste déterminé à se battre pour une retraite effective à 60 ans et contre toute éventualité d'allongement de la durée des cotisations. S'engager pour maintenir la retraite à 60 ans et accepter l'éventualité de l'allongement de la durée des cotisations revient tout simplement à accepter le projet gouvernemental sur les retraites qui orchestre une nouvelle régression sociale.

**Le SNETAA appelle donc tous les collègues à suivre massivement la grève du 15 juin et à venir manifester à Paris.**

**Gagnons le 15 juin !**

**C'est bien le 15 que tous en grève et tous dans la rue à Paris que nous pourrons peser sur le projet gouvernemental.**

**STOP aux régressions sociales et à la paupérisation  
SAUVONS NOS RETRAITES ET NOS PENSIONS !**

## **VII- LA REFORME DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE ENTERINEE AU SENAT**

Le Sénat a adopté le 1er juin le projet de loi sur la réforme du dialogue social. Lancé en procédure accélérée afin de faire passer au plus vite cette réforme, cela malgré un calendrier social surchargé, ce texte vise à transposer au niveau législatif les accords de Bercy du 2 juin 2008 signés entre le gouvernement et six organisations de la fonction publique, accords auxquels le SNETAA s'est toujours opposé !

La fin du paritarisme est actée et désormais seule la représentativité à l'aune d'élections professionnelles prévues pour mai 2011 décidera de la présence et de l'importance des organisations syndicales au sein des instances décisionnaires. Chers au gouvernement, la rémunération au mérite tout comme le GRAF, nouveau grade créé pour quelques hauts fonctionnaires « méritants » sont autant de mesures qui trouvent toute leur place dans un texte qui prône une individualisation des traitements.

Le SNETAA réaffirme son opposition à un texte ne tenant aucun compte des réalités salariales et humaines, et dont le résultat n'est autre que éloignement d'un gouvernement vis à vis des véritables demandes des acteurs de la Fonction Publique.

## **VIII- LE SENAT PRIVILEGIE ?**

A l'heure de la réforme sur le dialogue social dans la Fonction Publique, on pourrait croire que nul n'est épargné.

Et pourtant !

Pour preuve cet amendement prévoyant la possibilité pour les administrateurs du Sénat et de l'Assemblée Nationale d'intégrer les grands corps de l'Etat, rien de plus qu'un texte visant à davantage d'équité au sein de la Fonction Publique. Mais, sous la pression du personnel du Sénat, cet amendement fut finalement retiré.

A l'heure où l'on demande au gouvernement de montrer l'exemple, ses plus hautes instances conservent des privilèges d'un autre temps...

## **IX- LES AIDES FINANCIERES DES FONCTIONNAIRES REMISES EN QUESTION**

**Deux dispositifs d'indemnités et primes sont remis en cause par l'Inspection Générale des Affaires Sociales dans la fonction publique.**

Le zonage des indemnités de résidence devrait être redéfini, se concentrant majoritairement sur l'Ile-de-France. L'indemnité donnée aux agents bénéficiant de logements de fonction serait alors supprimée, pour « dégager des moyens ». Actuellement, six enseignants sur dix en bénéficient.

**Le supplément familial de traitement** est aussi dans le collimateur. Parmi les pistes évoquées figurent la suppression de ce supplément pour les familles avec un seul enfant et la forfaitisation à 41 euros par enfant, sous prétexte d'équité sociale. Une autre piste, encore plus radicale serait de supprimer ce supplément totalement pour « renforcer les autres types d'aides » comme le nombre de places en crèche, de garde d'enfants ou de frais de scolarisation... 660 000 agents en bénéficient à l'heure actuelle.

**EN BREF : TOUJOURS MOINS !**

## **X- L'HOMOPHOBIE A L'ECOLE...UNE REALITE INACCEPTABLE**

Visant tout autant les élèves que les enseignants et les personnels administratifs, les comportements homophobes, et notamment les insultes, perdurent dans notre système éducatif.

Et ce phénomène concerne tous les acteurs ! En 2009 les victimes de comportements homophobes dans le milieu scolaire étaient pour 70% des élèves contre 30% de personnels de l'Education Nationale. Même proportion pour les agresseurs...

Le rapport 2010 de SOS Homophobie dénonce une « banalisation de ce type d'insultes, ce qui n'atténue en rien leur caractère homophobe » ! Souvent tolérées car vues comme un mode de communication entre jeunes, ces insultes qui cachent aussi discriminations, harcèlement et parfois violences physiques ne conduisent que rarement à des poursuites ou des sanctions.

**Le SNETAA dénonce cette indifférence et en rappelle la gravité dans des mandats forts signés au congrès de Bussang, valeurs qui l'ont mené à travailler conjointement avec la HALDE dans l'objectif commun de la lutte contre toutes les discriminations à l'école et dans l'éducation à la tolérance.**

Interprétée comme un tacite accord à de telles pratiques, cette absence de prise en compte par les instances conforte ce phénomène...

Et dans pareils cas le recours à l'absentéisme semble la seule voie possible pour les victimes, « préférant souvent compromettre leur avenir que leurs agresseurs »

Au final c'est la double peine pour les victimes : elles se retrouvent exclues tandis que l'agresseur n'est la plupart du temps pas inquiété.

**L'entrée en vigueur de mesures de lutte contre l'homophobie il y a un an nous montre combien ce phénomène est d'actualité. Le SNETAA réaffirme son soutien à tous ceux et celles qui luttent contre toute forme de discrimination et par delà pour les valeurs républicaines de l'Ecole**

**Que vous soyez victime ou témoin, n'hésitez pas à contacter le SNETAA**

## **XI- PARUTIONS BO**

[BO 22 du 3 juin 2010](#)

### **Enseignements primaire et secondaire**

*Baccalauréat professionnel*

« Perruquier-posticheur » : création et modalités de délivrance : arrêté du 8-4-2010–JO du 27-4-2010

Personnels

Hygiène et sécurité dans l'enseignement scolaire :

**Compte rendu synthétique de la réunion du CCHS ministériel compétent pour l'enseignement scolaire - réunion du 8-3-2010 (bilan des personnels susceptibles d'avoir été exposés aux fibres d'amiante, accidents du travail et de service de l'année 2008, projet de décret relatif aux conditions de mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail dans les EPLE.**

**Le procès verbal de la réunion est consultable sur le site du Ministère :<http://www.education.gouv.fr/pid3/concours-emplois-et-carrieres.html>**

[BO 23 du 10 juin 2010](#)

### **Enseignements primaire et secondaire**

*Baccalauréat professionnel*

« Optique lunetterie » : création et modalités de délivrance arrêté du 8-4-2010–J.O. du 27-4-2010

*Baccalauréat professionnel*

« Construction des carrosseries » : création et conditions de délivrance ;  
« Réparation des carrosseries » : modification de l'arrêté de création arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010

*Baccalauréat professionnel*

« Prothèse dentaire » : création et modalités de délivrance arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010

## **XII- LAÏCITE**

Un collège privé hors contrat Don Bosco Saint Projet à Bordeaux « ne garantit pas aux élèves le droit à l'instruction tel que prévu par le code de l'éducation » : telle est la conclusion du Rectorat de Bordeaux après plusieurs inspections.

Ainsi, le Rectorat somme les familles de retirer leurs enfants de cet établissement proche de la mouvance catholique traditionaliste.

Une émission de France 2 avait révélé des manquements graves, des propos racistes et antisémites, des contenus d'enseignement contestables et répétés.

L'application de l'article L 131-11 du Code de l'Education qui prévoit la fermeture de ces classes doit s'appliquer sans délai.

Ce serait le respect de la laïcité.

## **XIII- MOUVEMENTS INTRA : BLOCAGES DE POSTES !** **INNACCEPTABLE !**

Outre le scandale de cette cellule « communication » voulue par le Ministère à l'Inter et l'Intra qui diffuse avant les Commissions (CAPA-FPMA) des résultats provisoires (donc erronés pour nombre d'entre eux !), le mouvement intra 2010 subit une nouvelle régression que nous contestons fortement !



En effet, le Ministère a imposé de bloquer des postes dans les mouvements intra pour les réserver pour des stagiaires issus du concours 2010. Et les rectorats ont fait diligence ! Ce sont ainsi des milliers de postes bloqués pour les mouvements intra des PLP, certifiés-agrégés, CPE, EPS... Ce n'est pas supportable !

Ainsi les candidats aux mouvements intra de l'académie ou les arrivants dans l'académie ignoraient bien souvent ces « blocages » de postes lors de la rédaction de leur demande intra. Et ainsi, ils n'obtiendront rien, ou pourront se retrouver en extension ou TZR contre leur gré !

Et rien ne garantit que l'intégralité de ces postes bloqués soient pourvus en stagiaires à la rentrée (des stagiaires 18 h !).

Et malgré le refus du SNETAA et d'autres syndicats d'accepter cet état de fait (CAPA reportées...) les rectorats ont maintenu cette régression du droit à mutation intra.

Stagiaires sur postes complets bloqués au mouvement : INACCEPTABLE !  
Négation de la formation au métier de professeur pour les nouveaux recrutés (qui pense aux élèves ? Aussi !) : INACCEPTABLE !

#### **XIV- STAGIAIRES EN DOM : SI LE RECTEUR VEUT !!!**

Les candidat(e)s aux concours PLP-Certifiés-Agrégés-CPE-EPS devaient formuler des vœux d'académies pour leur stage.

Jusque là, pas de problème.

Mais nos collègues des DOM (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) ne pouvaient pas saisir le vœu d'un DOM !

La réponse faite dépasse l'entendement : là, il faudra l'avis du recteur et attester qu'on y était déjà.

Le SNETAA demande que nos collègues des DOM ne soient pas discriminés selon leur corps ou disciplines !

**Conclusion : ce sera fin juillet, nous y veillerons !**

#### **XV- MOUVEMENT SOCIAL EN POLYNESIE**

Face à une situation économique inquiétante, les grands syndicats de salariés de Polynésie française se sont regroupés en une intersyndicale de « la paix ».

Après des heures de discussions infructueuses avec les représentants de l'assemblée, le collectif a déposé un préavis de grève générale effectif à partir de ce jeudi 10 juin minuit.

Leurs principales revendications étaient la mise en place d'un plan de relance de l'économie incluant aussi la prise en charge de tous les chômeurs ( les allocations chômage n'existant pas en Polynésie, de nombreuses familles se retrouvent ainsi sans aucune ressource). L'objectif était de canaliser la violence sociale inhérente à cet état de fait.

Le retour à la stabilité politique et le traitement des dossiers par les élus sans attendre de prochaines élections étaient aussi une de ses prérogatives .

La circulation a été très difficile en cette journée du 10 juin. Néanmoins, les candidats au bac ont pu passer leurs épreuves sans encombre.

A cette heure, le « collectif de la paix » est toujours en discussion avec le Président Gaston Tong Sang et d'autres représentants du gouvernement.

## **XVI- CONTRACTUELS : ON EST PAYE COMMENT ? SELON LES ACADEMIES !!!**

Si vous êtes contractuel(le) enseignant(e), vous devez, à juste titre, savoir comment vous devez être payé(e) et connaître vos modalités d'avancement. Cela devrait être la transparence partout et le respect du « à travail égal, salaire égal »... mais ce n'est en fait pas le cas ! Ce que nous contestons et qui est une triste réalité.

Si vous êtes contractuel(le) enseignant(e) dans telle ou telle académie, vous aurez soit la transparence de ces réalités ou le refus de vous voir communiquer la justification de votre indice de traitement et des modalités des conditions d'avancement : ce n'est pas supportable dans la seconde situation et pourtant c'est ce qui se passe dans la majorité des académies. La preuve, par exemple, essayez de savoir à Paris où rien n'est publié ni transparent ; vous pourrez vérifier... Nous contestons et cette disparité entre les académies et ces refus de transparence.

Avancer tous les 2 ans, ou tous les 2 ans et demi ou tous les 3 ou 5 ans, ou pas du tout pour changer d'indice si vous exercez ici ou là : c'est une grave injustice que nous devons combattre avec le SNETAA et ce n'est pas sans conséquence financière ! Insupportable !

Le SNETAA demande à nos collègues contractuel(le)s de ne pas hésiter à le contacter sur ce cadre important, comme sur les modalités d'accès au CDI, car nous pourrions vous aider à faire respecter vos droits et intérêts.

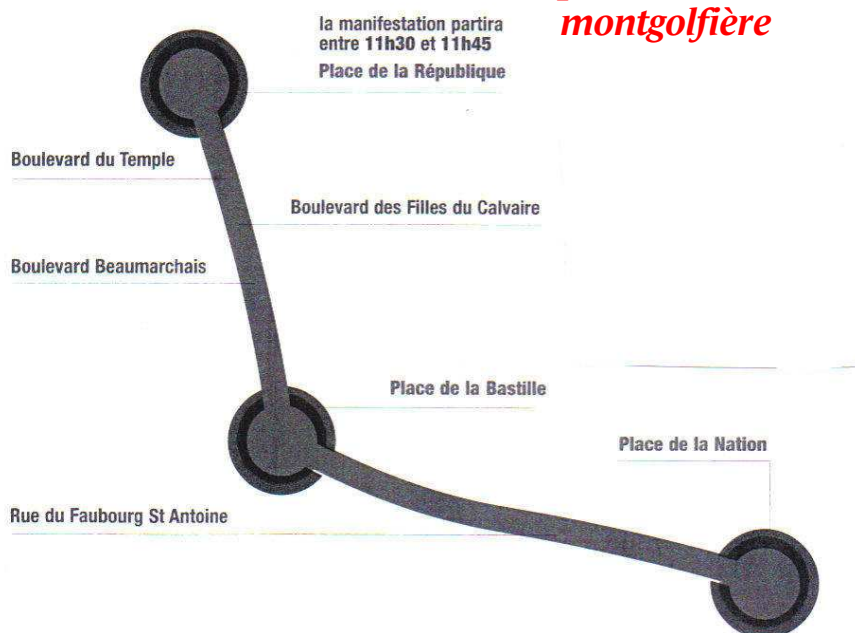
Se syndiquer, c'est aussi être aidé(e) efficacement pour obtenir l'application effective de ses droits ; n'hésitez pas ! C'est un enjeu !

## **XVII- TOUS EN GREVE LE 15 JUIN ! MANIFESTATION A PARIS**

### **La manifestation du 15 juin**

#### **Infos pratiques**

*Dès 9h30, le SNETAA sera présent sous son ballon montgolfière*



## **XVIII- PROFITEZ DU TARIF DE PRE-SYNDICALISATION 2010-2011**

En annexe : EP 389 (5 pages de pré-syndicalisation) + Tarifs Métropole